



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Brèves n°81

Juillet 2013

Prix Entreprises Environnement 2013

Tous les deux ans, l'association Yvelines Environnement organise le Prix Entreprises Environnement sous le haut patronage de l'Etat, de la DRIEE, des Conseils généraux du Val-d'Oise et des Yvelines, de la Chambre de commerce et d'industrie Versailles/Yvelines et celle du Val-d'Oise.

Il est décerné un prix aux entreprises de leur territoire ayant mené des actions remarquables en matière d'environnement et de développement durable.

Les entreprises concourent dans **quatre catégories** :

- le développement d'un nouveau procédé industriel innovant plus respectueux de l'environnement ou un nouveau produit / éco-conception,
- la mise en place d'un procédé de prévention et/ou de traitement lié à la protection de l'environnement : déchets, eau, air, économies d'énergie...,
- la mise en œuvre d'une politique forte de management environnemental global et notamment de réduction de gaz à effets de serre,
- le développement d'une action pédagogique, de sensibilisation ou d'information pour le développement durable y compris la préservation de la biodiversité.

Pour **cette 11ème édition**, une lettre de sensibilisation a été adressée à plus de **4 000 entreprises** des deux départements pour les inviter à participer à ce concours.

La remise des prix aura lieu en décembre prochain.

Cette cérémonie permettra de découvrir quelles entreprises de notre territoire sont les plus innovantes en matière d'environnement et de développement durable.

<http://www.versailles.cci.fr/actualites/lancement-officiel-du-prix-entreprises-et-environnement-2013-11eme-edition-94434069>

Cycle d'Education à l'Environnement 2013/2014 :

« Notre Ami le Patrimoine Naturel et Bâti »



Pour la 25^{ème} année consécutive, Yvelines Environnement propose un nouveau thème pour son concours de l'année scolaire 2013-2014 : est mis à l'honneur "Notre Ami le Patrimoine Naturel et Bâti", concours qui se déroulera entre janvier et avril 2014.

Les enseignants et les responsables des accueils de Loisirs, après avoir suivi chacun une journée de formation et recueilli de nombreux documents, aideront les élèves à compléter une nouvelle grille de mots avec le soutien fidèle du journal « Toutes Les Nouvelles » qui leur proposera chaque semaine une courte explication.

Les participants à titre individuel âgés de 5 à 15 ans pourront comme chaque année également participer et retirer leur bulletin dans toutes les gares SNCF du département.

Les participants devront concevoir des panneaux et des fresques pour illustrer la phrase :

« Bâtir sans détruire »



Cycle d'Education à l'Environnement 2012/2013 : «Notre Amie la Rivière»

L
E
S

Dès janvier, de très nombreux Yvelinois ont participé au concours « Notre amie la rivière ». Un bon moyen de s'amuser tout en s'instruisant. Sensibiliser les jeunes à l'environnement tel est l'ambition du jeu concours qui a débuté le 10 janvier dernier, organisé par l'association Yvelines Environnement en liaison avec la Direction des services départementaux de l'Education Nationale des Yvelines et grâce au soutien de la DRIEE Ile-de-France, du Conseil Général des Yvelines, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles/Yvelines, de l'INRA, de l'ONF, et la Réserve Naturelle de Saint-Quentin.

Les jeunes Yvelinois ont du remplir une grille de mots qui se trouvait sur les bulletins de participation du concours, accessibles à tous sur demande aux guichets de toutes les gares SNCF du département.

Ce jeu concours était également ouvert aux participants à titre individuel de 5 à 15 ans et a été le support d'un travail approfondi dans de nombreuses classes puisque diffusé dans toutes les écoles primaires, les collèges et les accueils de loisirs du département des Yvelines.

Pour les jeunes qui rencontraient quelques problèmes pour découvrir à quels mots faisaient référence les définitions de la grille, des indices étaient donnés dans les colonnes du journal « *Toutes Les Nouvelles* » dès le mois de janvier.

La fin du concours était fixée au 12 avril et les lauréats ont été récompensés le 21 mai au Palais des Congrès de Versailles par des sorties pédagogiques, des livres et autres nombreux cadeaux, à thèmes environnementaux, évènement qui s'est déroulé dans une ambiance très joyeuse !

B
R
E
V
E
S

*

L
A

S
U
I
T
E



Remise des prix au Palais des Congrès de Versailles

ENQUETE PUBLIQUE TANGENTIELLE OUEST

juillet 2013

L
E
S

B
R
E
V
E
S

*

L
A

S
U
I
T
E



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

Versailles, le 9 juillet 2013

M. Maurice BLOCH
Président de la Commission d'enquête
Tangentielle Ouest - phase 1
Mairie de Versailles - Hôtel de Ville
4 Avenue de Paris
78011 Versailles cedex

Lettre R/AR

**Objet : Enquête Publique « Tangentielle Ouest – Phase 1 »
Tram-train de Saint-Germain-en-Laye RER A à Saint-Cyr-l'Ecole RER C
Remarques d'Yvelines Environnement**

Monsieur le Président,

Nous vous faisons part des remarques d'Yvelines Environnement sur le projet de mise en service de la voie ferrée de grande ceinture et les liaisons de celle-ci jusqu'à la gare du RER A à Saint-Germain-en-Laye et au RER C à Saint-Cyr-l'Ecole pour la circulation de voyageurs entre ces deux gares grâce à la mise en service de « tram-trains ».

Tout d'abord, Yvelines Environnement précise qu'elle apporte son soutien aux remarques portées à la présente enquête publique par les associations membres d'Yvelines Environnement, en particulier les Amis des forêts de Saint-Germain et de Marly, l'Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et de Noisy-le-Roi (APEBN), ainsi que Sauvegarde et Animation de Versailles et Environs (SAVE).

Yvelines Environnement prend acte de l'existence de l'emprise actuelle de la voie ferrée qui a servi au titre de la Grande Ceinture jusqu'au milieu du 20ème siècle et est étonné que son rétablissement intégral d'intérêt collectif indéniable ne puisse s'envisager qu'à l'horizon d'une vingtaine d'années.

A ce jour, les tronçons qui se réalisent sont prévus pour recevoir un tram-train mais il est imposé que l'infrastructure permette le passage éventuel de trains de marchandises et pourtant les dispositifs de protection phonique vis-à-vis des riverains ne sont pas envisagés en fonction de cette donnée.

Cet état de fait est incohérent et inacceptable.

Tout comme est inacceptable de ne porter à enquête publique qu'une partie d'un projet plus vaste dont l'origine est ancienne, mais que les auteurs ont toutefois la sagesse de rappeler dans le dossier présenté, afin d'éviter l'accusation de « saucissonnage » qui existe pourtant. Ont-ils pour autant rappelé les objectifs du projet initial qui est sous-jacents à plusieurs endroits du dossier présenté à l'enquête ?

20, rue Mansart
78000 Versailles
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax : 01 39 54 61 66
yvelinesenvironnement@orange.fr

N° Siret 400 047 882 00016
Code APE : 0106Z

1



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° SIRET 491 047 482 00010
Code APE : 9104Z

Des parties du dossier, en particulier le Document F - partie 7 - page 9, ne parle que de trafic voyageurs, dans l'objectif de la tangentielle ouest écrit dans le SDRIF à l'horizon 2030, mais on rappelle ailleurs que l'on n'a pas pu modifier les pentes de la voies ferrée de grande ceinture pour préserver les possibilités de circulation de trains de fret. De plus, la phase 2 vers Achères prépare l'accès au futur Port fluvial d'Achères.

Nous considérons que la rédaction de ce dossier est orientée pour mettre en évidence principalement la fonction de trafic de voyageurs, alors qu'il laisse supposer qu'à terme cette voie puisse servir à des convois de fret. N'est-ce pas pour justifier l'absence d'étude d'impact de la circulation des trains de fret ?

Or seules ces études d'impact permettraient de prévoir les moyens efficaces de protection des riverains contre les bruits qui doivent être réalisés lors de la construction de la voie ferrée.

Nous rappelons aussi que l'appellation « Tram-train » s'applique uniquement aux véhicules de transport de voyageurs prévus pour circuler sur des rails hors voies ferrées (comme les tramways), mais pouvant aussi emprunter les voies ferrées classiques. Nous avons bien noté que l'utilisation de « tram-trains » dans le projet soumis à la présente enquête publique ne se justifie que par la réalisation de voies de raccordements pour le transport des voyageurs entre la voie ferrée de grande ceinture et la gare du RER A à Saint-Germain-en-Laye et entre la voie ferrée de grande ceinture et la gare du RER C à Saint-Cyr-l'École.

La réalisation de la virgule de St Cyr est surprenante. L'incidence sur la fréquentation n'est pas évoquée. La prolongation soit vers Versailles soit vers SQY n'est pas traitée or dans les deux cas la saturation des lignes et des quais en gare SNCF pose des difficultés... On se demande ce qui sera finalement choisi pour la suite. En l'état la TGO n'arrive pas à la gare des Chantiers. L'alternative d'une desserte jusqu'à SQY n'est pas non plus étudiée. **L'incidence de ces alternatives sur les fréquentations** devrait être étudiée. Le plan actuel conduit à un changement obligatoire en gare de St Cyr sans que ce changement soit précisément décrit (cheminements précis des passagers). Le dossier est incomplet.

La non-réalisation de ces jonctions pour quel que motif que ce soit (financier, technique, ...) aurait pour conséquence de dénaturer le projet, ce qui serait une cause de nullité de l'utilité publique qui serait prononcée sur ces bases.

Concernant les questions particulières des tronçons en forêt de Saint-Germain d'une part et entre Noisy-le-Roi et Saint-Cyr-l'École d'autre part, nous faisons les remarques suivantes :

1) A Saint-Germain-en-Laye :

Nous considérons que la procédure en cours qui doit aboutir au classement de la forêt de Saint Germain en forêt de protection, suspendue arbitrairement depuis 2009, doit être prise comme référence pour interdire toute amputation de la forêt.

Si la réalisation du diverticule devait se réaliser, la forêt serait amputée de 1,7 ha. Dans ce cas il est indispensable que la compensation se fasse selon un



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° SIRET 7800 017 802 00161
Code APE : 9104Z

mode de compensation que nous voulons voir devenir une obligation pour toutes les opérations de diminution de la superficie d'une forêt du fait d'une opération d'urbanisation ou de réalisation d'une infrastructure

1) De Noisy-le-Roi à Saint-Cyr-l'École :

Comme précisé dans le dossier que l'APEBN vous a transmis, des dispositions avaient été proposées par les associations APEB de Bailly et ANQV de Noisy-le-Roi dès la présentation des projets TGO (Tangentielle Ouest) et GCO (Grande Ceinture Ouest) pour abaisser la voie à -4m au niveau de la gare de Noisy-le-Roi, ce qui permettait de passer en tunnel sous la D307.

Cette solution préservait à la fois la protection de tous les riverains contre le bruit et la protection des paysages dans le périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianon (Décret du 15 octobre 1964) où sont inscrit les lieux de passage de la voie ferrée, en zone urbaine.

De plus cette solution permettait d'abaisser le profil de la voie dans son passage dans le site classé (Décret du 7 juillet 2000) de la Plaine de Versailles.

Qu'en est-il, plus de dix ans après cette proposition (techniquement réalisable d'après RFF) non retenue par les responsables du projet ?

Le niveau de la voie ferrée dans le site classé de la Plaine de Versailles et dans les perspectives du Château de Versailles (classées au Patrimoine mondial de l'humanité), reste approximativement au même niveau.

Au lieu de faire passer le RD7 au-dessus de la voie ferrée, dans une configuration de voie abaissée, on le fait passer sous la voie ferrée au niveau de la Ferme de Gally. Ce qui restreint toute possibilité d'abaissement.

Que reste-t-il des efforts du passé pour protéger ce Patrimoine inaliénable ?

Voici une dizaine d'années, lors de la présentation du projet TGO, tout ce que l'Administration compte comme « protecteurs du Patrimoine et de l'Environnement », l'inspecteur des sites en première ligne, a exigé qu'aucune partie de la voie ferrée et de ses infrastructures et bien sûr des trains ne soient visible depuis le Château de Versailles et ont demandé un abaissement de la voie.

Après des années de tergiversation, et au lieu de soumettre un tel enjeu à un concours d'Architectes paysagistes internationaux, on a développé localement un projet qui privilégie les impératifs économiques du moment plutôt que les exigences de la notoriété et de la protection internationale des lieux.

Yvelines Environnement, et ses associations membres les plus concernées par la perspective du Château dans le site classé, n'ont pas été consultées dans la phase de concertation (voir ce qui est écrit Pièce F – Document 6 – page 19, § 3.4).

N'ont-elles pas été considérées comme faisant partie « des multiples acteurs locaux » devant être consultés, comme l'on dit dans ce paragraphe 3.4 ?

Yvelines Environnement n'a jamais donné son accord au projet présenté dans le dossier soumis à enquête publique quant aux aménagements présentés dans la perspective du Château de Versailles.



Reconnue d'utilité publique
par décret du 23 mai 1998.

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° Stratégie 017 887 0016
Code APE : 9104Z

Elle n'a jamais obtenu de réponse aux questions qu'elle a posées lors de la réunion de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites du 16 mai 2011.

Concernant le raccordement de la voie de Tram-train entre la voie ferrée de grande ceinture et la gare RER C à Saint-Cyr-l'École, dans l'étude d'impact, Document F - partie 6 - Page 28, on ne voit pas de détail de la solution de ce raccordement, alors que ce même document est riche de détails concernant le raccordement de la voie Tram-train entre la voie ferrée de grande ceinture et la gare RER A à Saint-Germain-en-Laye.

On parle de ce raccordement dans la notice explicative, Document A, pages 99 et 100, et dans le Document D - caractéristique des ouvrages - pages 20 à 21.

Il n'est **pas admissible** que ce tronçon ne soit pas traité dans l'étude d'impact, et qu'aucune étude de détail ne précise le cheminement pour les voyageurs (handicapés par exemple) pour joindre le lieu d'arrivée du Tram-train et la Gare de Saint-Cyr-l'École, en toute sécurité, surtout lorsque l'on connaît les difficultés techniques de ce raccordement.

Le transfert des passagers dans la gare de St Cyr n'est pas clairement décrit dans le dossier. Son rôle de PEM avec autobus éventuels n'est pas dimensionné. Par ailleurs la pente de la voie en virgule n'est pas clairement décrite alors que c'est un élément majeur de circulation sur rail. Le dossier manque de précisions.

Les populations consultées sur le projet ont besoin de savoir si ce qui leur est promis est faisable et quel est l'impact sur l'environnement !

Nous demandons donc la production d'une étude détaillée de la liaison entre l'arrivée du Tram-train et la gare et d'une étude d'impact de ce raccordement de la voie ferrée de grande ceinture jusqu'à la gare du RER C, à Saint-Cyr-l'École.

1) Remarques relatives à la modification du PLU de Versailles :

La réalisation de la virgule vers St Cyr induit la demande de **déclassement d'espaces EBC** bien identifiés dans le PLU actuel de Versailles. La rédaction proposée est particulièrement osée et sans précision sur les conséquences et surtout sur le manque de prescriptions pour les nouvelles installations. En page 191 nous relevons la mention « des dispositions devront être prises pour respecter au mieux le paysage » mais les pages suivantes n'apportent aucune règle pour situer cette prescription qui n'est aucunement précise et opposable. Le dossier est donc sur ce plan incomplet.

En page 192 on précise bien qu'il faut déclasser des espaces EBC d'une superficie de 26500 m². Il est envisagé une compensation mais sans aucune modalité, ce qui ressemble à une promesse sans suites. **C'est sur le territoire de la commune que cette compensation des EBC doit être imposée et actée.** Le dossier est donc incomplet.

En page 202 nous relevons un bien curieux raisonnement, l'absence de références cadastrales dans le PLU actuel « justifie » une compatibilité des



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° SIRET 490 047 882 00020
Code APE : 9204Z

mesures proposées sans que l'on ait besoin d'apprécier les implantations. C'est une affirmation bien osée pour un document qui devrait être structurant et prescriptif. Le texte nouveau n'assure aucune de ces deux fonctions pourtant à la base de ce qui devrait être un PLU.

Nous constatons que le dossier ne fixe **aucune prescription sur les servitudes devant peser sur la réalisation d'un espace de 9,6 hectares destiné aux locaux de maintenance**. Le dossier est particulièrement incomplet sur ce point alors que la zone se trouve dans le périmètre de protection du domaine national et doit de ce fait faire l'objet de dispositions protectrices strictes qui ne sont pas rappelées. Le dossier est donc incomplet et devrait être complété avant qu'un avis puisse être porté sur un espace majeur.

Concernant l'avis de l'autorité environnementale :

Nous avons noté dans la Pièce G que l'autorité Environnementale sera saisie début 2013. Nous aurions souhaité disposer dans le dossier soumis à l'enquête publique de cet avis, ce qui semble être la moindre des choses !

La synthèse qui figure en page 3 du document nous paraît indiquer une analyse insuffisante du dossier. En effet il n'est pas fait mention des conséquences de destruction des 26500 m² des EBC de Versailles alors que le cas voisin (en superficie et en conséquences) qui se situe sur la commune de St Germain (2,3ha) est lui détaillé et pris en compte. Comme si on avait oublié Versailles sur cette destruction. Nous nous interrogeons sur la compensation forestière chiffrée en page 49. Aucune destination précise n'est fixée pas plus que la date effective de mise en œuvre, ce qui rend cette affirmation bien peu convaincante.

Nous relevons que l'autorité environnementale a bien souligné en page 8 le manque d'étude et d'analyse concernant le site des Matelots à Versailles. Il y a bien là confirmation que le dossier actuel est incomplet et n'aurait pas dû être présenté en l'état à enquête publique. La réponse qui figure en page 19 est incomplète ou même probablement fondée sur des approximations. Ainsi le sol n'est pas propriété de SNCF ou RFF sur la totalité de Matelots mais du Domaine National. Nous comprenons mal comment la CNMH a pu se prononcer le 12 avril 2012 sans disposer des études au moins sommaires de réalisation des bâtiments qui sont à l'évidence en co-visibilité avec le site du Domaine National.

Trois questions sur les mesures d'accompagnement envisagées aux pages 44, 48 et 49 de l'annexe G.

a. Pourquoi le diagnostic archéologique concernant la virgule de Versailles est retiré ?

b. En quoi consiste l'insertion paysagère prévue pour un montant important sur plusieurs lieux mais sans projets au moins esquissés, sans calendrier, sans financeur clairement désigné. Cette promesse n'a pas un caractère bien solide.

c. Que signifie la compensation forestière de 200 000 Euros ? Pour Versailles ou pour tout le projet ? Pourquoi une telle somme ? Aucune indication sur le prix moyen du foncier local qui devrait servir de base à la valorisation de la



Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.

compensation. Acquisitions et plantations sur le territoire communal ? Les quelles et quand ? Quelles capacités pour l'ONF pour exproprier et pour planter des terrains ? Des parcelles voisines reconvertibles en EBC sont-elles déjà identifiées ? Des précisions semblent impérativement nécessaires faute de cela, on peut avoir de sérieux doutes sur la réalisation effective de la mise en place de la compensation.

En conclusion face aux imprécisions et aux manques d'information dans ce dossier, nous nous interrogeons sur la pertinence de cette enquête publique dont les dossiers devraient être complétés afin que le public dispose des informations a minima nécessaires.

Nous espérons être enfin entendus après tant d'années de discussions sur ce projet, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de toute notre considération.

Christine Françoise JEANNERET

Présidente d'Yvelines Environnement

20, rue Mansart
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 54 75 80
Fax : 01 39 54 61 66
yvelines.environnement@orange.fr

N° SIRET 490 047 882 00020
Code APE : 9204Z

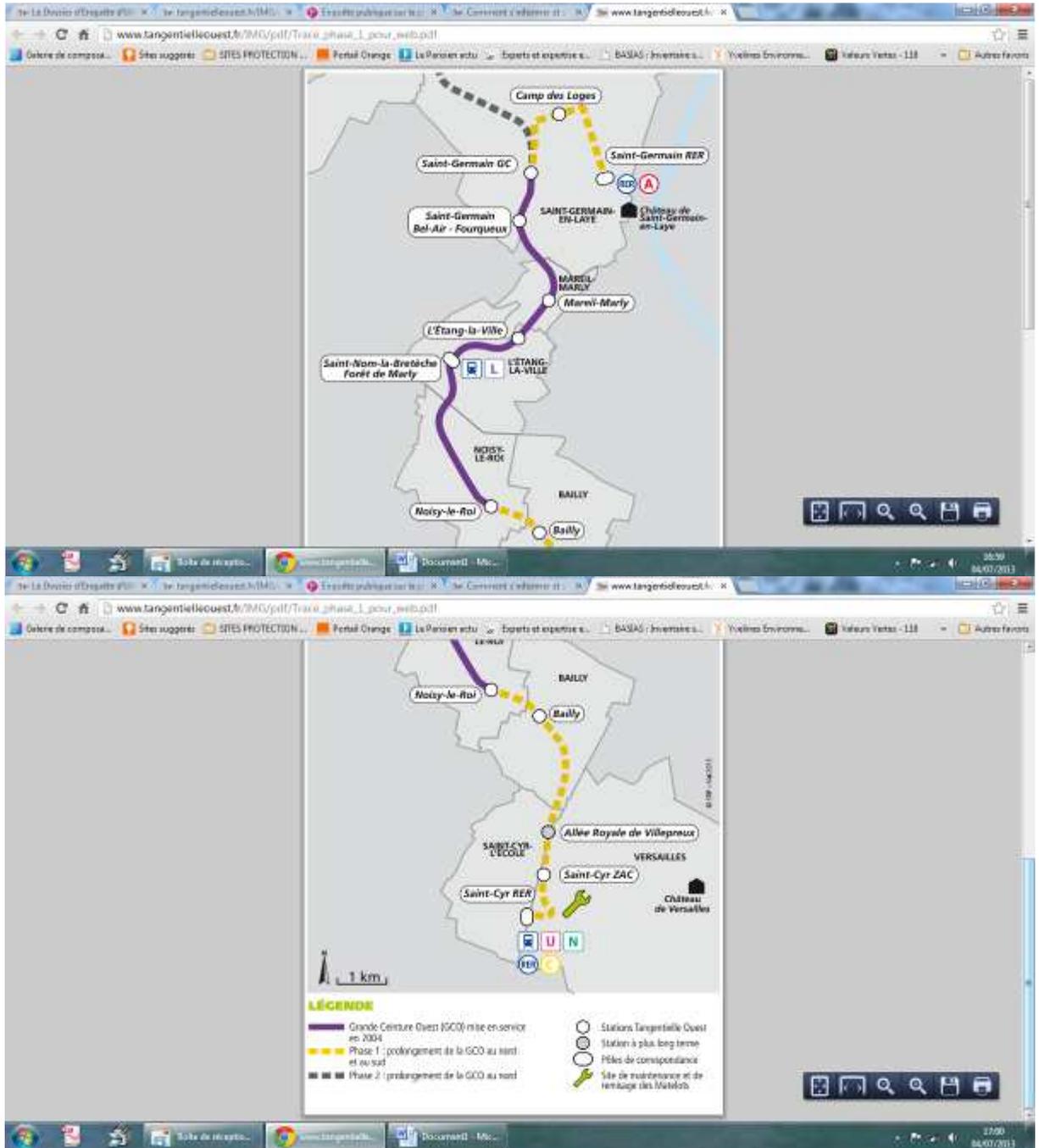
6

<http://www.tangentielleouest.fr/mot/enquete-publique>



CARTE TANGENTIELLE OUEST – PHASE 1

LES
BREVES
*
LA
SUITE



<http://www.tangentielleouest.fr/mot/enquete-publique>



Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles

UN AN DE CDCEA : QUEL BILAN ?

L
E
S

B
R
E
V
E
S

*

L
A

S
U
I
T
E

Au niveau départemental la réunion d'installation de la CDCEA des Yvelines a eu lieu le **29 septembre 2011** en Préfecture des Yvelines.

C'est le **titre V article 51 de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP)**, en modifiant le code rural et de la pêche maritime, le code de l'environnement et le code de l'urbanisme dans le but de préserver les terres agricoles, qui instaure dans la stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles, la création de la Commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA).

7 réunions CDCEA se sont déroulées en 2012. 28 PLU, un SCOT et 2 Schémas régionaux ont ainsi été étudiés et discutés en séance.

La **DDT** qui pilote cette commission effectue en amont un gros travail de synthèse des PLU soumis pour avis. Les membres de la commission disposent des documents numérisés qui composent le PLU et complètent leurs informations sur « le terrain ».

Les **avis rendus** par la CDCEA sont des documents joints aux enquêtes publiques qui précèdent la validation du PLU et sont donc accessibles aux habitants de la commune concernée.

Ces avis sont aussi transmis en préfecture pour la rédaction de **l'avis de l'état sur le PLU**.

(Document également annexé à l'enquête publique)

Cette première année a montré une très bonne collaboration avec les services de l'Etat. Ce dont on se félicite car l'étude d'un PLU même limitée aux espaces agricoles demande à chacun des membres de la commission du temps, de la réflexion, de la recherche pour bien interpréter les objectifs réels des PLU ou SCOT.

Est-ce que cette commission répond au maintien de l'entité de l'agriculture périurbaine de l'Île de France ?

Il est difficile de répondre à cette question tant le système juridique qui régit l'urbanisation est complexe. Ainsi, la commission, tout comme l'Etat et comme le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique, émettent un avis qui n'est pas décisionnaire sur la consommation des terres agricoles.

La décision finale est du ressort du maire et de son conseil municipal.

On peut aussi noter que seuls les PLU qui « consomment » de terres agricoles sont étudiés à la CDCEA. Ainsi un PLU qui pérennise dans le temps des espaces agricoles déjà classés à urbaniser n'est pas soumis à cette commission. (*Pour rappel*, le SDRIF de 1994 avait retenu 45300ha dans ce type de classement soit 150 à 200 exploitations).

Le retour de ces espaces vers un classement agricole est périlleux car il peut générer un recours juridique

des propriétaires alors que le classement en zone urbanisable était mieux accueilli.

Interrogé sur ce sujet, M. Bruno Lemaire, alors ministre de l'agriculture, répond :

« La révision du SDRIF devrait être l'occasion de mener une réflexion sur les espaces actuellement classés à urbaniser et encore à usage agricole et éventuellement de réviser leur classement, notamment pour apporter une plus grande sécurité aux exploitants agricoles. Il appartient aux élus, chargés de l'élaboration de ce document, de prendre conscience de cet enjeu. »

Les anticipations excessives en termes d'espaces nécessaires à l'urbanisation ont pu avoir comme conséquence un abandon de surfaces agricoles dû à l'instabilité de leur statut.

La cohérence des usages des terres avec leur classement apparaît nécessaire pour sécuriser l'activité agricole et limiter notamment les conventions d'occupation temporaire, facteur de précarisation du métier d'agriculteur. »

M. Stéphane Le Foll, ministre en titre donne son avis dans une audition à l'Assemblée Nationale :

*« Face à l'urbanisation, la préservation des terres et de l'agriculture périurbaine constitue un enjeu majeur. Voilà pourquoi l'élaboration de schémas régionaux, en particulier en Île-de-France, mérite d'être soutenue. Un texte de loi visera à mettre en place des « groupements d'intérêts économiques et environnementaux ». En zone périurbaine, dont la situation est en effet bien spécifique, il est très important d'offrir aux agriculteurs un accès global, commun et collectif aux marchés urbains. Des propositions vous seront faites en ce sens. Il convient par ailleurs de limiter l'urbanisation et la consommation des terres qui, depuis des années, a atteint un niveau insensé. **Tous les six ou sept ans, un département disparaît : ce n'est plus acceptable!** »*

Voilà **deux positions similaires**, mais qui ne sont hélas aussi que des avis.

Pour conclure, la première année de la CDCEA a fait ressortir :

- ☑ Un manque évident d'autorité juridique sur l'arrêt des consommations de terres agricoles.
- ☑ Un vide juridique qui ne permet pas de déclasser des espaces à urbanisation différée dont certains sont figés depuis plusieurs décennies sans projet.
- ☑ La continuité des zonages en urbanisation différée qui vont au-delà de la pérennité dans le temps d'un SDRIF, d'un SCOT voire d'un PLU.
- ☑ La CDCEA a des petits moyens pour écopier dans l'hémorragie de l'artificialisation des terres agricoles.



La Source Saint Lambert change de propriétaire nous indique le journal les Echos :
« *les sources Saint-Lambert sont passées mercredi dernier dans le giron de Sémo, la société mère des eaux minérales d'Ogeu* ».

Quant à la mise en bouteille de l'eau « Pure Life », elle n'aura pas lieu sur la commune de Saint Lambert, comme initialement prévu, mais se fera en Belgique, ce qui devrait supprimer une partie du trafic de camions pour la commune. En effet, cette eau est produite et mise en bouteille à partir d'un mélange d'eaux venues de Belgique et d'Espagne.
Le nombre de containers en plastique dans lesquels ces eaux étaient stockées avant leur mise en bouteille, va donc aussi diminuer, atténuant l'impact visuel de ce site triplement classé.
Nous suivrons avec une grande attention le devenir de l'exploitation par ce nouveau propriétaire.

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE D'ILE-DE-FRANCE

Le **but** de cet énorme document est de contribuer de manière raisonnée et efficace à la **préservation de la nature** ; il traduit la prise de conscience de nos dirigeants sur les interactions entre les milieux pour maintenir leurs divers composants, donc la biodiversité.

Créer des réserves naturelles ou des zones protégées de différents statuts constitue une action forte de protection de la nature, mais cela revient à créer des isolats qui, pour les espèces à faibles capacités de déplacement, entraînent des dérives génétiques par consanguinité, aboutissant à terme à leur disparition. Les autoroutes et voies ferrées pour trains à grande vitesse créent, de la même façon, des isolats, même pour les cervidés par exemple.

Il a fallu de nombreuses années pour que l'écologie scientifique démontre, et surtout fasse comprendre, qu'il fallait également protéger les milieux investis par les activités humaines et surtout donner aux espèces animales la possibilité de se déplacer sur l'ensemble du territoire ; d'où l'émergence de la notion de « corridors écologiques » traduits dans la « trame verte et bleue ».

Restait à créer un schéma régional cohérent et efficace, afin d'éviter des opérations discordantes dans les aménagements.

Yvelines-Environnement, après étude de ce dossier :

+ constate avec satisfaction l'émergence d'une base de données regroupant les informations sur la nature en Ile-de-France, ainsi que d'une cartographie représentant les continuités écologiques sur l'ensemble de la région.

+ souhaite des précisions sur la façon de lire les cartes, afin d'éviter de fausses interprétations.

+ souhaite un suivi des projets d'aménagement du territoire et de gestion des espaces naturels, afin d'éviter leurs impacts négatifs.

+ souhaite que la base de données devienne accessible à tous les porteurs de projets d'aménagement et qu'elle continue à être alimentée.

+ demande des précisions sur le choix des espèces de faune et de flore retenues pour déterminer la cohérence écologique, donc le choix des continuités écologiques.

+ demande à ce que les grands travaux comme l'éolien, les lignes électriques à haute tension, etc... soient intégrés dans ce schéma.

En résumé, il s'agit d'un bon dossier qui ne demande qu'à être amélioré par la prise en compte d'autres éléments. Espérons qu'il se traduise positivement dans l'évolution de la région Ile-de-France, **pour le bien de la préservation de ce qui reste de nature**.

Pour plus d'informations :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-r390.html>



Le Domaine du Trou d'Enfer



**Un site exceptionnel, préservé,
doté d'éléments patrimoniaux remarquables.**

L
E
S

Un peu d'histoire :

Sous le règne de Louis XIV (1643-1715)

« Le roi est mort vive le roi ! »

A l'avènement de Louis XIV, la forêt de Cruye va changer de nom. Vive la forêt de Marly !

1676 : construction de la ferme de trou d'enfer

1685 : construction du château de Marly

1700 : construction des ponts tournants.

Après Louis XIV

1798 : construction de la tour du télégraphe de Chappe (ligne Paris-Brest)

1811 : achat du domaine Marly par Napoléon

1820 : création des tirés de chasse

1873 : le domaine devient un territoire de chasses présidentielles

1878 : construction du fort du trou d'Enfer

1995 : fin des chasses présidentielles

2000 : ouverture de l'École de la campagne et de la forêt.

B
R
E
V
E
S

*

Le télégraphe de Chappe :

Le télégraphe est un **moyen de communication visuel par sémaphores** (bras mobiles en bois, dont la position indique des mots ou groupes de mots), placés sur les tours de Chappe. Ceci permettait de communiquer sur de longues distances.

C'est en décembre 1797 que Claude Chappe propose au ministre de la Marine la ligne télégraphique de Paris à Brest.

L'année suivante, la 3^{ème} station est construite au Trou d'Enfer, la mise en service se fait le 5 avril 1799. Elle fonctionna jusqu'au 3 janvier 1852.

À l'origine, le télégraphe fut installé sur une tour de bois provisoire qui laissa place à une tour de pierre. Le mécanisme et le matériel télégraphique furent vendus en 1853.

La charpente et le toit furent refaits. La tour servit alors de poste d'observation pour la forêt.

Le site est classé depuis le 6 décembre 1938 et la tour du télégraphe est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 6 mai 1943.



+ d'infos : www.onf.fr

L
A
S
U
I
T
E

* DOSSIER *

La transition énergétique : un point de vue*

Un **grand débat** se tient depuis quelque mois en France, le DNT pour débat national sur la transition énergétique. Ce débat, très important et qui concerne tous les français mais dont bien peu connaissent l'existence, est **destiné à permettre au gouvernement de préparer un projet de loi sur la transition énergétique** à soumettre au parlement dans quelques mois.

Voilà comment le ministère définit cette transition : **la transition énergétique est le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles, à une société plus sobre et plus écologique.** Concrètement, il faut faire des économies d'énergie, optimiser nos systèmes de production et utiliser le plus possible les énergies renouvelables. Aller vers un modèle énergétique qui permette de satisfaire de manière durable, équitable et sûre, pour les hommes et leur environnement, les besoins en énergie des citoyens et de l'économie française dans une société sobre en énergie et en carbone.

D'où part-on aujourd'hui en France ? La moitié de l'énergie primaire consommée est d'origine fossile (pétrole, charbon et gaz tous importés), 40% d'origine nucléaire et 10% d'énergie renouvelable (hydraulique, éolienne, solaire, géothermique, biomasse, etc). Un tel mix n'est à l'évidence pas soutenable quand on sait que les 50% fossiles se traduisent par des émissions de gaz à effet de serre entraînant un dérèglement du climat et préjudiciables à la santé. Cette consommation contribue en outre au grave déficit de la balance commerciale française, à hauteur de 69 milliards d'euros en 2012, montant qui grossit chaque année avec une tendance ne risquant pas de s'inverser compte tenu de la raréfaction de la ressource. **Climat, déficit et santé** : trois problèmes importants chacun peut en convenir.

Le problème qui se pose est donc le suivant : quelle trajectoire imaginer pour atteindre le mix énergétique souhaitable en 2025 ? Quel type de scénarios sont envisageables aux horizons 2030 et 2050 dans le respect des engagements climatiques de la France (réduction d'ici 2050 d'un facteur 4 des émissions et respect en 2020 des 3 fois 20% de l'Europe) ?

Quand on considère l'énergie secondaire, c'est-à-dire celle qui est effectivement utilisée, le mix est tout aussi déséquilibré : 46 % de produits pétroliers, 22% d'électricité, 20% de gaz, 9% de renouvelables et 3% de charbon (chiffres 2011).

Cette situation n'est à l'évidence pas durable, la situation française est cependant relativement favorable quand on la compare à celle de la plupart des autres pays puisque, dans le monde, l'énergie primaire provient à hauteur non pas de 50% mais de 80% des énergies fossiles, cette situation favorable s'explique par le fait que l'électricité est essentiellement produite à partir de l'hydraulique et du nucléaire.

La transition est donc une obligation s'imposant à presque tous les pays développés, on peut alors s'interroger : pourquoi la France mène-t-elle seule cet exercice quand l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Belgique ou les Pays-Bas mènent, séparément, de leur côté des exercices comparables ? Il est curieux que chaque pays veuille bricoler son propre mix !

Pour ce qui est de la France, les axes de progrès paraissent clairs : réduire la consommation et améliorer l'efficacité dans l'utilisation de l'énergie, accroître le recours aux énergies renouvelables et substituer le recours aux énergies carbonées (fossiles) par des énergies non carbonées (énergies renouvelables et nucléaire).

Ce n'est pas tout à fait l'orientation prise dans le débat sous l'impulsion du président de la république lui-même, puisque celui-ci, a fait acter le 28 septembre 2012, par le Conseil de politique nucléaire, le principe d'une réduction de 75% à 50% de la part du nucléaire dans la production totale d'électricité de la France entre 2017 et 2025, portant ainsi l'accent plus sur l'électricité que sur l'énergie et considérant qu'il fallait réduire le recours au nucléaire en même temps qu'on réduirait la part du pétrole. Double défi ! Les défenseurs des énergies renouvelables étaient ainsi clairement encouragés sans même que soit affichée la nécessité de prendre en compte plusieurs objectifs : réindustrialiser le pays, améliorer la compétitivité des entreprises, favoriser l'usage de l'électricité tout en gardant son prix attractif, et bien sûr sans ignorer la situation économique et financière.

.../...



***DOSSIER* - Suite**

La transition énergétique : un point de vue*

Afin d'assurer la consultation de l'ensemble des parties prenantes et de les pousser au dialogue entre elles, une organisation extrêmement complexe a été mise en place : création de groupe d'experts, mise à disposition d'un site internet participatif, conférences régionales, débats territoriaux, journées citoyennes (visites et dialogues), auditions de maintes personnalités et dernièrement consultation d'un comité citoyens.

Il faut reconnaître à ce système complexe une qualité importante : les parties prenantes au débat s'écoulent, dialoguent entre elles et élaborent en commun des textes. Ce n'est pas si courant dans un pays comme la France, d'autres débats n'ont pas rencontré ce succès.

Aujourd'hui, nous sommes loin de connaître toutes les contributions et bien incapables de prévoir quelle pourrait être la teneur du rapport de synthèse.

Nous savons déjà que, faute de consensus, 4 trajectoires différentes sont proposées et ont été présentées devant le Conseil National du Débat. En effet, deux sujets ont provoqué des divisions au sein du groupe de travail : la place du nucléaire et la réduction de la consommation énergétique dans les 50 prochaines années. Résultat, le choix reste à faire entre des propositions bien différentes et, alors que la fin du débat approche, il y a lieu de penser qu'il n'y aura pas de consensus sur ce point tout à fait fondamental. Qui donc tiendra la plume quand l'heure viendra de rédiger le rapport de synthèse ?

Ces quatre scénarios sont les suivants :

- Le scénario « **sobriété** » : la demande en énergie est divisée par deux ce qui rend possible à la fois la sortie du nucléaire et celle des énergies carbonées (pétrole, charbon, gaz). Pour atteindre cette sobriété énergétique il s'agit de réduire drastiquement la consommation d'énergie et l'étalement urbain tout en rénovant 750.000 logements chaque année, d'organiser le recyclage de masse et de développer l'agriculture biologique. Dans ce scénario, le rôle de la biomasse (bois, etc.) est multiplié par dix et occupe 46% du mix énergétique, les autres énergies renouvelables passant de 3% à 43%.

- Le scénario « **efficacité** » retient comme le précédent une baisse de 50% de la consommation en énergie, mais l'électricité joue toujours un rôle crucial et les principales économies sont faites sur le transport. Ce scénario prévoit que l'efficacité électrique permet de diviser par 2 la part du nucléaire, les renouvelables avec la biomasse représentant plus de 50% du mix et le gaz gardant un rôle significatif.

- Le scénario « **décarboné** » table sur une réduction moindre de la consommation en énergie (20%) et reconnaît au nucléaire son efficacité pour lutter contre les émissions de CO2. Pour répondre aux engagements de la France quant aux réductions de ces émissions, la part de l'électricité dans la consommation d'énergie est doublée d'ici 2050 (utilisation de voitures électriques et hybrides, chauffage par pompes à chaleur,...).

- Le scénario « **diversité** » table sur une réduction de la consommation plus modérée tenant compte de l'augmentation de la population (75 millions de Français en 2050) et prévoyant une croissance économique de 1,7% par an. Une fiscalité énergie-climat (type taxe carbone) sanctionne les énergies polluantes. La part du nucléaire est très légèrement réduite et une partie du parc est renouvelé tandis que la part des renouvelables, hors biomasse, passe de 3 à 30%.

Quelques points apparaissent préoccupants : si, s'agissant de Fessenheim ou de la transition, il y a de très bons arguments pour le nucléaire, d'excellentes professions de foi, et un contexte économique qui devrait être favorable, il reste que l'ambiance générale est très défavorable au nucléaire et que la ministre reste sourde à presque tout, sauf aux avis de Pierre Radame, Bruno Rebelle, Jean Jouzel, Nicolas Hulot,...écoutés comme des messies.

.../...



***DOSSIER* - Suite et fin**

La transition énergétique : un point de vue*

Les débats organisés en Régions ont été, pour beaucoup, très fermés : la discussion étant essentiellement centrée sur trois scénarios (ADEME, Négawatt et Greenpeace) presque identiques.

Ces scénarios misent tout sur les énergies renouvelables (avec des hypothèses très contestables et irréalistes) et l'élimination du nucléaire. Ils se fondent sur une *sobriété ou une efficacité* qui en bon français ne sont rien d'autre qu'un ensemble de privations et de restrictions imposées de façons très dirigistes. Nul ne pense que la transition puisse se faire sans réduire la consommation d'énergie, sans améliorer l'efficacité de son utilisation et sans modifier de façon importante certains modes de vie, mais de là à imaginer qu'on puisse réduire la consommation d'un facteur 2 sans engendrer la révolution il y a une marge ! Bref des débats locaux organisés souvent autour du mariage entre un développement des énergies renouvelables à tout va et une décroissance implicite, un nouveau mariage, mais pas gai du tout celui-ci, et sans jamais parler de coût ou d'économie et encore moins de bénéfice. Facteur aggravant, rien ne permet de penser qu'un autre pays que la France envisage de tels sacrifices. A quoi bon handicaper le pays à ce point ? Espérons qu'au moment d'élaborer la loi, la France fera des choix sans naïveté et sans se bercer d'illusions.

La démocratie participative et en particulier la Journée citoyenne du 25 mai au cours de laquelle 1115 citoyens dans la France entière ont débattu de transition semble avoir été un exercice génial pratiqué pour la première fois en France, mais biaisé : bien préparé, ce débat citoyen dont tout le monde est ressorti heureux, après s'être prononcé sur quelque 170 questions et où le mot *nucléaire* n'apparaissait qu'une seule fois ! Les questions de prix étaient par ailleurs à peine soulevées alors que pour les consommateurs la facture est le point primordial comme on le constate dans tous les sondages et alors que des millions de nos concitoyens vivent déjà en situation de précarité énergétique. Dans la restitution de cette journée faite le 27 mai, dans les locaux mêmes du ministère, on a pu entendre de la bouche de Pierre Radanne que *le public accepte les enjeux de la transition énergétique. Chez les «vrais gens», la transition énergétique est moins clivante que dans les médias, où les acteurs nationaux campent sur des positions radicales ou caricaturales. «Les questions techniques ne sont pas centrales».*

Plus étonnant, Bruno Rebelle, membre du comité de pilotage du débat, n'a pas hésité à dire : *Le nucléaire n'est pas un sujet porteur. Il apparaît pour le public comme une technologie du passé, périmée et inassurable qu'il faudra fermer un jour.*

Alors que le climatologue Jean Jouzel, autre membre du comité de pilotage du débat, renchérissait : *Il y a, en revanche, de l'empathie pour les énergies renouvelables avant de prôner l'exemple allemand et une indispensable coordination France Allemagne !*

On retiendra de l'exercice que les débats se sont déroulés assez sereinement mais que les consultations ont été très encadrées, peut-être était-ce le prix pour que le débat aille à son terme. Bref les lobbys semblent être aux manettes auprès d'un président qui a déjà annoncé ses décisions (fermeture de Fessenheim, nucléaire ramené à 50% en 2025) et d'une ministre très politique et soumise à toutes les pressions. La balance commerciale, la compétitivité, la ré-industrialisation, le financement de la transition énergétique ne sont, pour l'heure, pas des sujets d'actualité, espérons que ces sujets, tous très importants, soient abordés sérieusement.

Nous espérons vivement pouvoir vous dire dans le prochain numéro combien nous avons fait preuve d'un certain pessimisme dans celui-ci.

Bernard LENAIL

*Texte extrait de Nucléaire & Energies n°61, ouvrage collectif d'UARGA (Association des retraités d'AREVA)



L
E
S

B
R
E
V
E
S

*

L
A

S
U
I
T
E

Le **Lucane cerf-volant** est actuellement en pleine activité. C'est le moment idéal pour partir à sa recherche sur les chemins forestiers, ou trouver les macro-restes laissés par les prédateurs, mais aussi tout simplement le rencontrer sur le trottoir devant le siège de notre association à Versailles le 2 juillet !



De sympathiques naissances au sein d'Yvelines Environnement qui vous présente ces jeunes **Hirondelles Rustiques** proches de l'envol, qui n'auront malheureusement pas fait mentir l'adage pour ce printemps 2013 !

Nous leur souhaitons une migration vers l'Afrique nettement plus ensoleillée, à partir de fin juillet, et comme elles ont été baguées par nos soins, peut-être pourrions-nous les suivre !





**Petit rappel... pour que la Nature se porte mieux
et les Hommes aussi !**

10 gestes = 1 code de bonnes pratiques

- Geste n°1 :** Choisir le bon produit et le bon conditionnement
Geste n°2 : Préférer les sacs réutilisables
Geste n°3 : Indiquer le STOP-PUB sur la boîte aux lettres
Geste n°4 : Limiter les impressions papier
Geste n°5 : Boire l'eau du robinet
Geste n°6 : Economiser les piles
Geste n°7 : Réutiliser ce qui peut l'être
Geste n°8 : Fabriquer du compost (quand c'est possible !)
Geste n°9 : Gestes alternatifs : « produire maison »
Geste 10 : Utiliser un verre pour ne pas faire couler l'eau en se brossant les dents 😊

L'Assemblée générale d'Yvelines Environnement s'est déroulée le 1^{er} juin
à l'Ecole de la Campagne de Marly le Roi.

Vous pouvez consulter notre Rapport moral 2012
sur notre nouveau site internet « en construction »

<http://www.yvelines-environnement.org>

À très bientôt et bel été à tous !

L
E
S

B
R
E
V
E
S

*

L
A

S
U
I
T
E